



Une réunion est prévue ce vendredi avec les syndicats les plus représentatifs

Le ministère de la santé décline sa stratégie 2017-2021

Leila Ouchagour
Journaliste stagiaire

El Houcine Louardi a annoncé mercredi à Rabat que le nombre de décès maternels a atteint 72,6 pour 100.000 naissances, un chiffre encourageant, selon le ministre, puisque ce nombre était en 2010 évalué à 112 décès maternels sur 100.000 naissances vivantes.

La mortalité maternelle au Maroc est en recul. En effet, le ministre de la santé, El Houcine Louardi, a annoncé mercredi à Rabat que le nombre de décès maternels a atteint 72,6 pour 100.000 naissances, un chiffre encourageant, selon le ministre, puisque ce nombre était en 2010 évalué à 112 décès maternels sur 100.000 naissances vivantes.

Le ministre a attribué ce résultat aux efforts du corps médical en particulier les infirmiers et à l'ensemble des acteurs opérant dans le secteur. Dans le même sens, il a souligné que «cette diminution est importante à l'échelle nationale, elle concerne le milieu urbain avec une réduction de 39% et le milieu rural avec une diminution de 25%. C'est une étude que nous avons menée avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Unicef, l'UNFPA, la Ligue arabe, et le HCP». Dans la même lignée, le ministre de tutelle a précisé que ces chiffres relèvent de la 6ème enquête nationale sur la population et la santé familiale 2017.

Ladite étude a été effectuée sur un échantillon de 121.725 ménages répartis sur les 12 régions du Maroc et les deux milieux urbain et rural. Ce chiffre, selon le ministre, est le résultat de la première partie de l'étude, la seconde partie sera dévoilée fin 2017, elle concernera cette fois la mortalité infantile. Par ailleurs, le ministre a dévoilé au cours de cette conférence les principaux éléments de la stratégie sectorielle santé 2017-2021, basée sur trois points essentiels.

«Le premier point étant la consolidation des acquis issus des différentes stratégies et des différentes mesures qui ont été prises par le gouvernement sortant ou par les anciens gouvernements. Le deuxième point essentiel c'est l'amélioration de l'accès aux soins sachant que le ministère est garant de l'équité dans l'offre et l'accès aux

soins», précise-t-il. A ce titre, le ministre a exprimé la volonté de son département de «mettre à la disposition des citoyens une IRM par hôpital régional, un scanner par hôpital provincial, améliorer l'accès aux soins, diminuer les délais des rendez-vous, aller vers la couverture sanitaire universelle et mettre à la disposition de nos concitoyens et concitoyennes les médicaments essentiels».

Le but, selon le ministre, est d'arriver concrètement à améliorer le quotidien du citoyen.

Dans cette perspective, le ministre de la santé a insisté sur la question des ressources humaines relevant du ministère, qu'il qualifie de «colonne vertébrale du secteur de la santé» et qu'il souhaite au plus tôt répondre aux revendications de ses acteurs qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé des Marocains./.....

“

Le ministre a exprimé la volonté de son département de «mettre à la disposition des citoyens une IRM par hôpital régional, un scanner par hôpital provincial, améliorer l'accès aux soins, diminuer les délais des rendez-vous, aller vers la couverture sanitaire universelle...».



...../..... Il a annoncé qu'une réunion se tiendra ce vendredi avec les différents syndicats les plus représentatifs pour essayer de donner des réponses adéquates et répondre point par point aux dossiers revendicatifs du personnel, indique-t-il.

Budget insuffisant, couverture médicale et lois

M. Louardi a également rappelé que le budget du ministère de la santé n'a pas augmenté sachant qu'au niveau international l'amélioration du secteur de la santé nécessite 12% du budget de l'Etat, ce qui n'est pas le cas au Maroc puisque le budget du ministère est 5,69% de celui de l'Etat. Le ministre a également dévoilé que le budget du ministère pour l'année 2017 est d'environ 14 milliards, soit une augmentation de 0,1%, comparé à l'année 2016. Quant aux postes budgétaires le ministre a fait savoir qu'ils sont de 1.500 postes ouverts, en baisse par rapport aux années précédentes où le nombre de postes ouverts était d'au moins 2.500.

Pour le ministre le secteur souffre d'une insuffisance criante du personnel à laquelle il faut faire face. Sur la question de la couverture médicale des professions libérales, le ministre a mis en lumière les obstacles liés à l'adoption de ce texte au Parlement. Il a souligné que le texte de loi s'est arrêté à sa phase finale d'adoption après son passage aux commissions des deux Chambres du Parlement. Il a indiqué à ce titre que le texte sera à nouveau remis aux commissions des deux Chambres dans les jours qui viennent. Par ailleurs, le ministre a dévoilé que durant les 100 premiers jours de ce gouvernement il est prévu de

mettre en marche 14 hôpitaux ainsi que la mise en œuvre de la première loi sur la santé générale au Maroc.

Pour ce qui est des prix des médicaments le ministre s'estime satisfait de la baisse des prix de plus 3.600 médicaments, et souligne que la fabrication des médicaments au Maroc a franchi un grand pas ces dernières années. Preuve en est l'expertise marocaine qui s'exporte dans plusieurs pays étrangers.